

Covid : Suspension de l'obligation de vaccination pour le personnel soignant

Vers la réintégration du personnel exclu ?



Covid : Suspension de l'obligation de vaccination pour le personnel soignant

La fin de l'obligation vaccinale contre le Covid-19 pour les professionnels de santé, annoncée dans un communiqué par la Haute Autorité de santé (HAS) précède-t-elle la réintégration du personnel hospitalier non vacciné et suspendu voir renvoyé au moment de la crise.

En ce qui concerne la première mesure, le ministre de la Santé François Braun a indiqué que le gouvernement "suivra l'avis de la HAS".

La HAS souligne cependant que les professionnels de santé qui travaillent "avec des personnes particulièrement vulnérables doivent prendre leurs responsabilités et recommande à ceux-ci de continuer de se vacciner régulièrement.

Va-t-on maintenant vers la réintégration du personnel exclu ? Selon les sources le nombre de personnes concernées atteindrait plusieurs milliers dont près de 1000 infirmiers et infirmières.

Malgré tout, la HAS recommande à l'ensemble de la population de se faire vacciner contre le Covid et de maintenir des gestes barrière.

Même si la situation épidémique n'est plus la même les autorités soulignent que chaque jour des hospitalisations et des décès sont encore enregistrés et que le Covid n'a pas disparu.